

Quoi qu'il en soit de ces éloges de la presse, de l'attente de ses amis, des appréciations des adversaires que tout homme public doit s'attendre à rencontrer un jour ou l'autre sur son chemin, M. Tupper n'a pas tardé à se montrer excellent ministre. Entré en fonctions à une époque où nos relations internationales étaient fort tendues, il s'est consacré entièrement aux affaires de son département et à la solution des questions difficiles qui n'ont cessé de surgir depuis lors ; il a apporté à cette tâche ardue un zèle qui mérite les plus grands éloges. M. Cleveland venait de lancer son étrange manifeste de représailles ; le traité négocié, avec des peines infinies, par le secrétaire d'Etat Bayard, le ministre plénipotentiaire anglais et sir Charles Tupper, avait été cavalièrement rejeté par le sénat et la presse des Etats-Unis, et les discours des hommes politiques américains étaient remplis de violence et de colère contre le Canada, parce que notre pays avait eu l'audace d'appliquer résolument les dispositions du traité de 1818, que l'abrogation du traité de Washington remettait en vigueur. Dans toute cette longue et difficile affaire, le gouvernement du Canada, et le département de la marine et des pêcheries en particulier, ont tenu une conduite pleine de dignité, de fermeté et, en même temps, de conciliation. De son plein gré, le Canada a offert aux Etats-Unis un *modus vivendi*, afin que les pêcheurs de Gloucester ne fussent pas exposés à perdre les fruits d'une saison de pêche ; cependant, les prétentions exorbitantes du gouvernement américain furent repoussées avec énergie ; grâce à l'établissement d'une patrouille vigilante, les incursions des contrebandiers américains dans nos pêcheries de l'Atlantique furent bientôt réprimées.

On sait quelles prétentions extraordinaires les Etats-Unis ont cherché à faire prévaloir en cette circonstance. Le traité de 1818 interdisait expressément aux vaisseaux américains la pêche en deçà de trois milles des côtes, et énumérait clairement les raisons qui permettaient à un vaisseau étranger d'atterrir dans un port canadien, — l'achat de la boîte, le transbordement du poisson, etc., étant expressément exclus de la liste des privilèges accordés à ces vaisseaux ; — néanmoins, le gouvernement américain réclamait la jouissance de ces privilèges, et ses pêcheurs avaient entrepris de s'en emparer par la violence ou par la ruse, selon les circonstances. Mais le ministre de la marine et des pêcheries fit avorter leurs projets. Les habitants du Canada doivent se féliciter d'avoir eu, à la tête du département des